

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES PENNES MIRABEAU**

**SEANCE DU 10 Avril 2024**

**10X24**

L'an deux mille vingt- quatre et le dix du mois d'Avril, à 17H45,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale des Pennes Mirabeau , s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances au 8 Avenue du Général Leclerc,

Sous la présidence de Madame Agnès PASQUALETTO-AMIEL, Vice-Présidente du CCAS,

Et après convocations régulièrement faites à domicile.

**Etaient présents:** Mme Agnès PASQUALETTO-AMIEL – Mr Fabrice VEGA – Mme Caroline TCHELEKIAN – Mr Jean COUPIER – Mme Rosy INAUDI- Mme Sylvia PENELET – Mme Mireille NELIAS – Mr MARTIN Jean-Claude – Mme Annie MARTIN – Mme Danielle MARRAS – Mme Véronique NELLI

**Excusés:** Mr Michel AMIEL – Mme Joelle REYNAUD-FIORILE

**Pouvoirs :** 1

**Absents :** Mme Audrey GIALLO

**REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT PROVISOIRE 2023**  
**AU BUDGET PRIMITIF 2024 -**  
**BUDGET PRINCIPAL CCAS DES PENNES-MIRABEAU**

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.2311-5 et R.2311-13, autorisant de procéder à la reprise anticipée des résultats, lorsque le compte

administratif n'a pas été voté avant celui du budget primitif. Il ne peut y avoir de reprise partielle.

L'affectation en réserve au compte 1068 reste une prévision jusqu'à la production de la délibération d'affectation du résultat définitive intervenant après le vote du compte administratif.

**Vu**, la délibération n° 26X23 du 30 Juin 2023 relative à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

**Vu**, la délibération n° 1X24 du 11 mars 2024, relative aux orientations budgétaires pour 2024,

**Considérant** la nécessité d'intégrer par anticipation le résultat de l'année 2023 afin de faire correspondre au mieux le budget primitif au compte administratif de l'année.

Il est proposé d'utiliser cette procédure pour le vote du Budget Primitif 2024.

Le résultat provisoire de l'exercice 2023, du budget principal du CCAS enregistre les résultats de clôture suivants :

**AFFECTATION DES RESULTATS PROVISOIRES 2023  
BUDGET PRINCIPAL 2024 - CCAS des Pennes Mirabeau**

	Investissement	Fonctionnement	Résultat provisoire de l'exercice 2023
Recettes (réelles + ordre)	12 929,27	768 371,17	
- Dépenses (réelles + ordre)	1 359,01	832 677,69	
<b>= Balance</b>	<b>11 570,26</b>	<b>- 64 306,52</b>	<b>- 52 736,26</b>
+ Résultat antérieur	301,91	23 935,63	
<b>= Balance cumulée</b>	<b>11 872,17</b>	<b>- 40 370,89</b>	
<b>Excédent de financement en investissement</b>	<b>11 872,17</b>		

<b>AFFECTATIONS AU BUDGET PRIMITIF 2024</b>	
001 - Solde d'investissement	11 872,17
002 - Solde de fonctionnement	-40 370,89

La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la façon suivante :

=> le solde en report à nouveau débiteur soit la somme de : 40 370,89 €

Il est précisé que le tableau des résultats d'exécution du budget, ci-dessus, accompagnée par des extraits du compte de gestion (états II-1 et II-2), ainsi que l'état des restes à réaliser établi au 31 décembre de l'exercice 2023 sont établis par le CCAS et visés par le Comptable public et sont ci-annexés à la délibération.

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après en avoir entendu l'exposé :

**DÉCIDE :**

- **D'autoriser** la reprise anticipée des résultats provisoires de l'exercice 2023, en accord avec la balance du Trésor Public,
- **D'affecter** de manière anticipée les résultats provisoires de l'exercice 2023 comme suit :
  - Excédent d'investissement reporté en recettes au 001 pour 11 872,17 € ;
  - Résultat de fonctionnement reporté en dépenses en 002 pour 40 370,89 €.

**SE PRONONCE** comme suit :

- **POUR :** 12
- **CONTRE :** 0
- **ABSTENTION :** 0

**Agnès PASQUALETTO-AMIEL**

**Vice – Présidente du CCAS**



Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 013-261301519-20240410-10X24-BF



**AFFECTATION DES RESULTATS PROVISOIRES 2023  
BUDGET PRINCIPAL 2024 - CCAS des Pennes Mirabeau**

	Investissement	Fonctionnement	Résultat provisoire de l'exercice 2023
Recettes (réelles + ordre)	12 929,27	768 371,17	
- Dépenses (réelles + ordre)	1 359,01	832 677,69	
<b>= Balance</b>	<b>11 570,26</b>	<b>- 64 306,52</b>	<b>- 52 736,26</b>
+ Résultat antérieur	301,91	23 935,63	
<b>= Balance cumulée</b>	<b>11 872,17</b>	<b>- 40 370,89</b>	
<b>Excédent de financement en Investissement</b>	<b>11 872,17</b>		

AFFECTATIONS AU BUDGET PRIMITIF 2024	
001 - Solde d'investissement	11 872,17
002 - Solde de fonctionnement	-40 370,89

Conformément à l'article R2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Comptable Public  
Inspecteur Divisionnaire

Visa pour le SGC de Berre  
Régis JOUVE

L'Etang

Visa pour le CCAS des  
Pennes Mirabeau